

ments à ce chapitre. Mais la réalité est tout autre. L'article 95 de la Constitution actuelle donne au Québec une juridiction identique à celle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'immigration, et c'est ce qui a fait que, le 20 février 1978, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont signé une entente pour trois ans, entente qui donne un droit de *veto* au Québec pour les immigrants qui viennent s'établir sur son territoire, *veto* dont le Québec s'est prévalu, continue de se prévaloir, et éventuellement utilisera encore lorsque cette entente prendra fin, laquelle pourrait être renouvelée d'un commun accord des parties.

Par conséquent, rien dans ce projet de loi, monsieur le président, ne vient affecter les dispositions essentielles de la loi 101 au Québec. Le français continue d'être la langue officielle du Québec, il continue d'être la langue du travail; le français continue d'être la langue des affaires et la langue du commerce, il continue d'être l'objet de l'effort de tous les gouvernements afin que le Québec demeure le foyer principal des francophones en Amérique du Nord. Et je veux que mes concitoyens sachent cela parce qu'il est tellement facile de confondre tout le monde, de brandir le spectre de l'immigration et de l'envahissement du Québec, il nous faut savoir exactement de quoi il s'agit quand on parle d'immigration et de nouveaux citoyens et quand on essaie d'équilibrer les rapports qui doivent exister entre le groupe francophone et le groupe anglophone au Canada.

Et cela, monsieur le président, est fort important, parce que, nous, nous constatons que les francophones hors Québec, qui sont très attentifs au sujet dont est saisi ce Parlement-ci par la résolution que nous avons à débattre, se rendent compte que ce projet ne va malheureusement pas assez loin. Ils nous disent: Pourtant à Victoria, en 1971, il y avait sept provinces qui étaient d'accord pour reconnaître l'usage du français dans les débats aux assemblées législatives. Il y avait le Québec, il y avait la Nouvelle-Écosse, il y avait le Nouveau-Brunswick, il y avait l'Île-du-Prince-Édouard, il y avait Terre-Neuve, il y avait le Manitoba... Pourtant, en 1971, trois provinces étaient prêtes à reconnaître l'usage du français devant les tribunaux. En 1971, il y avait cinq provinces au Canada qui étaient prêtes à reconnaître l'usage du français dans les services qu'elles offrent à leurs citoyens. Il n'est pas inutile de les rappeler ces cinq provinces: l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, l'Ontario... Oui, monsieur le président, l'Ontario.

En 1971, l'Ontario était prête à reconnaître le droit des francophones de recevoir les services de leur gouvernement dans l'une ou l'autre langue officielle du Canada. On l'oublie trop souvent. L'Ontario a fait marche arrière à ce sujet depuis 1971. Je ne veux pas en imputer la seule responsabilité au gouvernement ontarien. Nous le savons, cela a été répété, c'est le gouvernement du Québec qui a refusé la Charte de Victoria, et en demandant quoi? En demandant la primauté de la loi dans le domaine des affaires sociales, un sujet dont on n'a plus jamais entendu parler depuis huit ans, qui n'a jamais fait l'objet d'une autre conférence constitutionnelle. Et pourtant, à cette époque-là, au moins sept provinces étaient prêtes à faire des progrès significatifs.

Lorsque nous avons été saisis du bill C-60, en juin 1978, ce projet fédéral contenait des dispositions identiques à celles de Victoria. Lorsque le très honorable premier ministre du

La constitution

Canada (M. Trudeau) s'est adressé aux premiers ministres des provinces le 10 septembre 1980, il y a à peine un mois aujourd'hui, il leur a fait des propositions identiques, et aujourd'hui les francophones hors Québec nous demandent: Pourquoi n'honorez-vous pas aujourd'hui les engagements que vous avez pris il y a dix ans à Victoria, les engagements que vous aviez pris il y a deux ans lorsque vous avez déposé un projet de loi?

Et nous sommes obligés de reconnaître que le projet de résolution actuel ne va pas suffisamment loin dans le sens de la protection des droits qu'ils sont en droit de réclamer dans ce pays. Par conséquent, monsieur le président, au cours des prochains jours, des prochaines semaines, quand le comité aura à débattre cette question, il faudra qu'il songe à inclure des propositions qui permettent à ces provinces qui sont d'accord pour progresser sur la voie d'une égalité linguistique de joindre l'égalité fondamentale qui est prévue dans le projet de résolution, de se lier volontairement et de garantir, par une disposition de la charte, la possibilité de donner aux citoyens francophones de leur province les mêmes droits dont les anglophones jouissent au Québec. Monsieur le président, c'est cela le fondement du Canada. C'est l'engagement de tous les citoyens à défendre exactement le même contenu de droits, quelle que soit la province, quelle que soit la région.

J'entendais hier mon collègue de l'Ontario qui faisait valoir, à juste titre, les aspirations de l'Ouest, et qui nous informait que dans l'Ouest il existe aussi des tendances, des personnes qui pensent que la séparation pourrait peut-être un jour venir, si nous ne sommes pas suffisamment sensibles aux aspirations de l'Ouest. Il ne prêchait pas dans le désert. Nous nous battons à Ottawa, les francophones et les Québécois, pour tenter de rétablir cette égalité, et nous, nous sommes prêts à nous battre avec nos autres collègues de la Chambre pour que nos concitoyens de l'Ouest se sentent à l'aise dans ce pays, mais ce que nous attendons d'eux, c'est quand ils retournent chez eux dans l'Ouest, qu'ils n'attaquent pas le gouvernement fédéral, et je fais une différence entre le gouvernement fédéral et le parti libéral, connaissant les règles de la politique, qu'ils n'attaquent pas les institutions de ce pays-ci, qu'ils n'aliènent pas fondamentalement leurs concitoyens, qu'ils fassent comme nous, les Québécois, quand nous retournons au Québec. Nous tentons de faire comprendre à nos concitoyens les avantages qu'il y a à demeurer dans ce pays, mais l'obligation qui nous revient de le changer aussi.

Monsieur le président, cette responsabilité est à double sens. Nous sommes prêts à leur accorder toute l'aide requise et à écouter ce que le leader du Nouveau parti démocratique nous a dit le soir où le premier ministre a déposé cette résolution. Nous sommes tout oreilles pour ce que l'Ouest a à dire. Cela nous intrigue de savoir ce qu'il y a à faire dans cette partie du pays, mais ce que nous leur demandons, c'est de se faire les porte-parole du Canada quand ils retournent chez eux, c'est cela fondamentalement ce pour quoi on vient siéger ici, c'est faire en sorte que nous ayons exactement la même perception des obligations que nous avons vis-à-vis des autres citoyens de ce pays ici. C'est cela fondamentalement la base de l'avenir du Canada, et je ne doute pas, monsieur le président, que, lorsque nous aurons à prendre une détermination quant au fond de cette résolution, nous aurons à choisir, et quand nous aurons à